



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 3 mars 2026

ASAC OCEANE
39 rue de la Villeneuve
Bat 1 – PEN MEN
56100 LORIENT

M. Le Président

OBJET : **Auto-Cross & Sprint Car de Plouay**

DATES : **23 au 24 mai 2026**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 3 mars 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

204

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

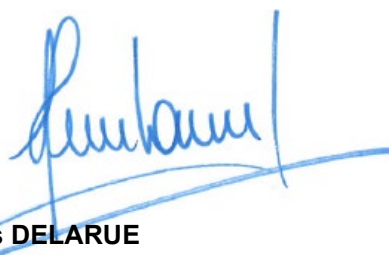


- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Réglementation et
Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

12^{ème} Auto-Cross et Sprint Car de PLOUAY

23 & 24 MAI 2026

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Le Circuit a été homologué par la FFSA en date du 24 Février 2025

sous le numéro 56 12 25 0584 AC Nat 0908 et par Arrêté Préfectoral du 14 Avril 2025

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASA OCEANE
Nom de l'épreuve	Auto-Cross & Sprint Car
Date	23 & 24 mai 2026
Niveau d'enregistrement	National
Eligibilité	Challenge de L'Ouest Championnat de L'Ouest-Trophées ACO
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date & numéro)	En cours
Permis d'organisation FFSA (date et numéro)	En cours
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	MARTINEAU Max
Téléphone	0610693541
Mail	maxmartineau@asa-oceane.com
Organisateur technique	
Nom	LE PESQUER Marie Noëlle
Adresse	3 route de Kerscoulic 56240 PLOUAY
Téléphone	0624484456
Mail	marino30@neuf.fr



ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>HARDOU Jean Jacques Licence 213720/1205</i>
Membres du Collège	<i>GASCARD Patrick Licence 162732/1205 MARTIN Madeleine Licence 207487/1205</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>VALEAU Nicole Licence 176668/2103</i>
Main courante	<i>HAUDEBRAND Simone Licence 228227/1205</i>
Directeur de Course	<i>VALEAU Didier Licence 10270/2103</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>ILLIEN Serge Licence 36268/1205 GREGOIRE Y. Valentin Licence 326487/1205</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>JOSSE Jean Denis Licence 34725/1318 GOURDON Joseph Licence 08938/1205 HENRY Damien Licence 12355/1205</i>
Directeur de Course Stagiaire	<i>CLIPET Franck Licence 307572/1201</i>
Commissaire Technique Délégué FFSA	<i>RICHARD Yves Licence 4953/1205</i>
Commissaires Techniques	<i>AMOSE Philippe Licence 12734/1208 MEVEL André Licence 186089/1210 MEINRAD Denis Licence 227260/1201 BOUGAULT Michel Licence 42903/1205</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>MARTINEAU Marine Licence 21044/1210 CLIPET Christelle Licence 243833/1201</i>
Responsable Parc Fermé	<i>MARTINEAU Marine Licence 21044/1210</i>
Chronométrateur(s)	<i>MARTINEAU Freddy Licence 12279/1205 HENRY Stéphanie Licence 316047/1205 MOYON Roselyne Licence 231444/1205</i>
Chronométrateur(s) Stagiaire	<i>ILLIEN William Licence 326437/1205 MANCHERON Nathalie Licence 375807/1205</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>LE PESQUER Erwan Licence 144193/1205</i>
Médecin Chef	<i>LE BERVET Jean Yves</i>
Responsable Sécurité	<i>LE PESQUER Marie Noëlle Licence 224400/1210</i>
Responsable du Plan d'Identification	<i>HENRY Damien Licence 12355/1205</i>
Juges de Faits	<i>BRIGARDIS Henri Licence 20583/1206 IZARD Jean Robert Licence 189018/1264</i>

L'organisateur administratif est l'ASA OCEANE

L'organisateur technique est l'Association CHRONO TEAM 56

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès obtention du N° Visa FFSA
Clôture des engagements	20/05/2026 à minuit
Publication de la liste des engagés	21/05/2026 à minuit
Date et lieu de la compétition	23&24 mai 2026 Circuit Kerdalvé Plouay
Vérifications	Vendredi 22/05 à partir de 17h30 Facultatives Samedi 23/05 de 6h50 à 9h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	23 mai 2026 à 7h30
Briefing obligatoire	Ecrit et Oral
Horaire des essais libres	Pas d'essai
Horaire des essais chronométrés	Le 23/05 à partir de 8 heures 2 séances de 3 Tours
Horaire de la course	Du 23/05 au 24/05 De 8h00 à 20h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A la fin de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *vendredi 22 mai à partir de 17h30 facultatives* et le *samedi 23 mai de 6h50 à 9h30* au local administratif et au local technique.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le Site : <https://engage-sports.com/> jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **20 MAI 2026 à minuit**.
Ils sont fixés à :

- 160 € sans la publicité jusqu'au **Mercredi 13 Mai 2026**
- 210 € sans la publicité jusqu'au **Mercredi 20 Mai 2026**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l'exception de la *Sprint Girl*, dans le cas d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis *dans toutes les catégories*.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTO-CROSS:

Buggy Cup

Tourisme Cup

Maxi Tourisme

Buggy 1600

Super Buggy

SPRINT CAR:

Sprint Girl

Maxi Sprint

Junior *Sprint* (réservés aux pilotes nés entre le 01.01.2008 et le 31.12.2014)

Super Sprint

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 25.00€ le pack, 2€ à l'unité.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto-Cross et Sprint Car se déroulera sur le circuit de Kerdalvé à Plouay. Il est long de 908 mètres et la largeur est comprise entre 13 mètres et 19 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 24 Février 2025 sous le numéro **56 12 25 0584 AC Nat 0908**

L'accès au circuit se fait par l'entrée unique qui se situe sur la route de Kerdalvé avec des panneaux indicateurs.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées sur le tableau d'affichage virtuel (ITS Result, Application de messagerie instantanée, serveur Result ou autre).

En cas de problème technique, le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau affichage papier.

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la Pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant au 02 97 33 39 41 et 06 24 48 44 56

Et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 24 48 44 56.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.1 ESSAIS

Pas d'essais libres

7.2 BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à l'issue des essais chronos et le briefing écrit sera envoyé en temps utile pour être diffusé sur ITS Result.*

7.4. ARRET DE COURSE

7.4.1 Zone d'assistance Temporaire

La Z.A.T. sera définie, identifiée et matérialisée par des barrières sur le côté du parc pilotes ainsi que sur le plan.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 6 435 €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie

1 ^{er} 180€	2 ^{ème} 140€	3 ^{ème} 125€
4 ^{ème} 100€	5 ^{ème} 90€	6 ^{ème} 80€

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 5 premiers de chaque catégorie.

Le protocole d'arrivée se fera après chaque finale, sauf cas exceptionnel avec accord du Directeur de Course à la fin de la dernière finale

10.4P. REMISE DES PRIX

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7, seuls les 4 premiers bénéficieront de prime d'arrivée. Ces primes sont expédiées ultérieurement à chaque pilote concernée.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 par poste poudre 6 kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 23

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 3

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **X** oui non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges **X** oui non ?

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

PREVENTION INCENDIE/RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une **bâche de 5m x 4 m à placer sous la voiture de course.**

Chaque structure de pilote devra disposer de 2 extincteurs :

- 1 extincteur de 6 kg visible à portée opérationnelle affecté à la structure
- 1 extincteur de 6 kg par voiture.

Ils devront être de type ABC aux normes NF3.

Des contrôles peuvent être effectués par l'organisateur à votre arrivée et durant la durée du meeting.

PREVENTION INCENDIE PREFECTORAL

Il est imposé depuis 2014 par la Préfecture du Morbihan l'interdiction d'utiliser un barbecue à feu ouvert (bois, charbon, etc..) sur tout le site notamment les parcs pilotes et spectateurs. Une surveillance sera effectuée et selon le cas une amende sera appliquée selon la réglementation en vigueur.

Merci de bien vouloir vous conformer aux réglementations pour le respect et la sécurité de tous.

GESTION DES DECHETS

Une bâche de sol de 5m x 4 m devra être posée sous la voiture de course durant tout le meeting. Chaque pilote et/ou accompagnateur doivent ramener tous les produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses ou autres) ainsi que tous leurs déchets alimentaires et autres. Ne pas les laisser sur place.

La pénalité pour défaut de bâche, extincteurs et/ou non-respect de la réglementation relative aux déchets sera de 200€.

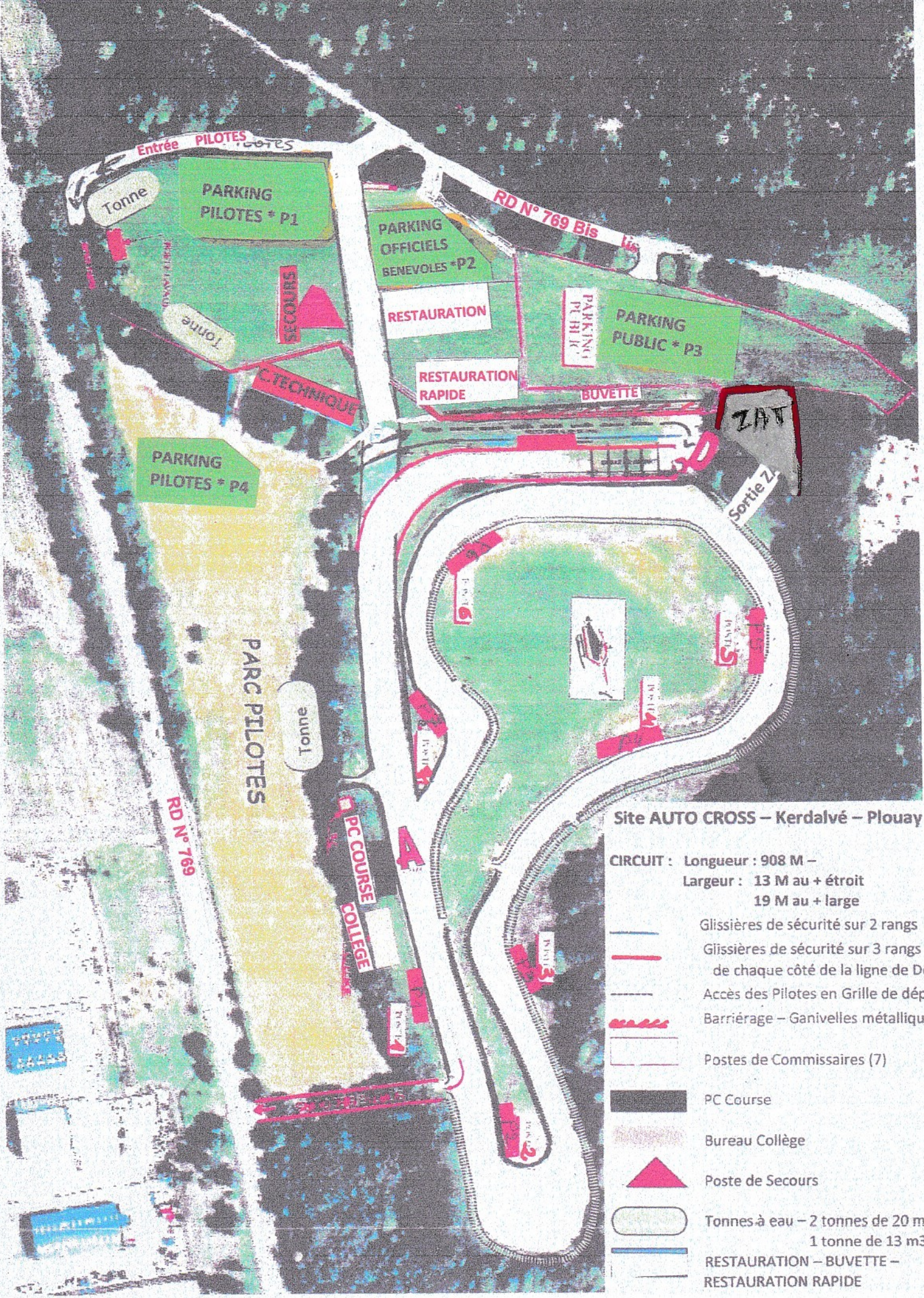
HORAIRES ET PARC PILOTES

Le parc pilotes est conçu pour accueillir 240 pilotes avec des emplacements réglementaires.











L'organisateur technique Chrono Team 56 vous demande de respecter le plan de chaque emplacement mis à votre disposition ainsi que les couloirs de circulation qui sont prévus pour les véhicules de course et les engins de dépannage.

Le parc pilotes sera ouvert le **vendredi 22 MAI 2026 à partir de 14 heures.**

Il sera fermé à **22h30 pour une ouverture le samedi 23 MAI 2025 à 6H30.**



Site AUTO CROSS – Kerdalvé – Plouay

- CIRCUIT :** Longueur : 908 M –
 Largeur : 13 M au + étroit
 19 M au + large
-  Glissières de sécurité sur 2 rangs
 -  Glissières de sécurité sur 3 rangs de chaque côté de la ligne de D
 -  Accès des Pilotes en Grille de dép
 -  Barriérage – Ganivelles métalliqu
 -  Postes de Commissaires (7)
 -  PC Course
 -  Bureau Collège
 -  Poste de Secours
 -  Tonnes à eau – 2 tonnes de 20 m³
1 tonne de 13 m³
 -  RESTAURATION – BUVETTE – RESTAURATION RAPIDE